

MINISTRE DE L'ECONOMIE MARITIME
ET DE LA PROTECTION COTIERE

CABINET

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie

PRÉSENTATION SUR LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ MARITIME DU TOGO



M. SANTA N'Hôboutoun,
Juriste, administrateur des affaires maritimes



Autorité interministérielle
(SG, HCM, MAM)

Directeur de Crise
(PREMAR, autorité maritime)

Communication de crise (OCC)

Logistique / Finance (LOG/FIN)

MEDIAS

FONDS / MOYENS

Etat-Major de Coordination (EMC)

Contrôle Opérationnel
(OPCON)

Centre de Commandement Maritime (CCM)

Centre des Opérations
maritimes (COM)

Autres Centres
Opérationnels
(ORSEC)

Zone de l'action

OSC

Moyens

EVAL

INTER

1st AID

Source

Zone Tampon
(Port, Base Navale,...)

Accueil

Tri urgence
médicale

Identification

Moyens
Externes
au
Maritime
+
Concours

Moyens
Etrangers

Cellule de Réflexion (Think Tank)

Think Tank Coordinator
(TTC)

Administrations

Avec compétences
administratives en mer

AFMAR

GGM

DOUANES

ENVIRONNEMENT

PECHE

PORT AUTONOME

Autres
Administrations

JUSTICE

SECURITE CIVILE

SANTE

AFFAIRES
ETRANGERES

Experts

METEO

OCEANO / HYDRO

DANGEROUSITE

TOXICITE

Industrie
pétrolière
(conventions ?)

Etats Tiers

(Pavillon, Equipage,
Cargaison)

Tiers Navire

(P&I, Cosignataire)

Rôles de l'Autorité interministérielle

❖ 'Autorité interministérielle est chargée de:

☐ **Coordination et planification:**

- ✓ coordonner les efforts de diverses administrations pour une action cohérente en mer;

☐ **Gestion des crises maritimes**

- ✓ participer à la gestion des crises maritimes, telles que les incidents de piraterie, les pollutions, les catastrophes naturelles, ou les situations d'urgence en mer;

☐ **Sécurité et sûreté maritimes:**

- ✓ veiller à la mise en œuvre des lois et règlements maritimes, à la prévention des actes illicites et à la protection des ressources marines;

☐ **Coopération et partenariat:**

- ✓ renforcer sa coopération avec d'autres pays, notamment dans le cadre de des exercices maritimes et avec des partenaires internationaux pour la sécurité maritime.

Organisme National chargé de l'Action de l'Etat en Mer (ONEAM):

- Le Haut Conseil pour la Mer;**
- Les services du haut Conseil pour la Mer;**
- La préfecture maritime.**

Rôles du Directeur de crise

❖ Commandement des opérations:

- il dirige et coordonne les actions des forces maritimes et des administrations concernées lors des situations d'urgence;

➤ Coordination inter-administrations:

- il assure la liaison et la coordination entre les différentes administrations maritimes et les autres services concernés;

❖ Application des procédures d'urgence:

- il veille à l'application des plans nationaux d'intervention(PNIU, POLMAR, ORSEC) en cas de crise maritime, notamment en matière de lutte contre les pollutions accidentelles par hydrocarbures et produits dangereux;

❖ Gestion de la communication

- il informe les autorités compétentes et le public sur l'évolution de la situation et les mesures prises.

Tâches du Contrôleur Opérationnel (OPCON/CCM)

- L'OPCON:
 - assume, au niveau national, la coordination et le contrôle des opérations;
 - est responsable de la mise en œuvre des plans (PNIU, POLMAR , ORSEC).
- En particulier:
 - ✓ supervise les opérations en mer en coordination avec les structures de crise de terre;
 - ✓ assure la mobilisation des ressources nationales disponibles et prépare la demande d'assistance étrangère.

En mer, sur la zone de l'action, le Contrôleur opérationnel peut nommer un OSC (On Scene Coordinator), de préférence un commandant de moyen de l'Etat. L'OSC assure la coordination sur zone et rend compte à l'OPCON

ROLE DU COM

En marge de ses missions habituelles, dans le cadre d'une opération SAR par exemple, il :

- ✓ assure la direction et la coordination des opérations de terrain ;
- ✓ provoque l'engagement des moyens nautiques, aériens et terrestres ;
- ✓ inventorie le décompte des naufragés ;
- ✓ prépare la médicalisation ;
- ✓ ordonne et conduit par son OSC interposé, l'évacuation et le débarquement des naufragés ;
- ✓ fait remonter l'expression des besoins des forces engagées au niveau de l'EMC.

CELREF Composition ou Think Tank

Directeur de crise (PREMAR)

- EM de la Marine Nationale
- Groupement de Gendarmerie maritime (OPJ) ;
- Corps des Sapeurs Pompiers ;
- Autorité Portuaire (Officier de port) ;
- Direction des Affaires Maritimes ;
- Environnement (direction et ANGE) ;
- Police Nationale ;
- Justice (procureur) ;
- Santé et Protection Civile ;
- Ministère Affaires étrangères
- Pêche ;
- Mines et de la Géologie ;
- Télécommunications ;
- Tourisme ;
- Douanes ;
- Spécialistes (océanographie, océanologie, météorologie, chimistes, ...)
- Officiers de liaison des pays limitrophes potentiellement concernés.

ROLE DE LA CELREF (Think Tank)

Sous la direction du chef de cellule « Think Tank Coordinator » (TTC), chacun **dans son domaine de compétence** à pour mission :

- ❖ d'aider le DC à arrêter ses décisions ;
 - ❖ de rappeler les exigences liées à la réglementation ;
 - ❖ de proposer et imaginer des scénarii après évaluation de leurs conséquences judiciaires et contentieuses, environnementales,... ;
 - ❖ d'assurer la liaison avec son administration pour recueillir de l'information et obtenir du soutien;
 - ❖ d'instruire les dossiers financiers, juridiques et contentieux.
- NB: Les tiers (GN, GIP) pour donner des informations sur le navire, la cargaison et/ou leur expertise

CELLULE COMMUNICATION (MEDIAS)

Officier de communication de crise:

- est en lien direct avec les médias (presse, télévision, public) ;
- prépare les communiqués de presse et la conférence de presse;
- suit les médias officiels et les réseaux sociaux (Impact population).

Afin de rester « **cohérent dans le discours officiel** » des différentes autorités, il est en relation permanente avec les organisations de communication de niveau supérieur ou appartenant à d'autres structures de crise concernées (terrestres, forces armées).

EQUIPE D'ACCUEIL / SANTE

Pré-positionnée dans un endroit approprié pour la récupération des personnes évacuées (victimes, vivants, blessés). Cet endroit est déterminé en fonction de l'emplacement de l'accident, de sa nature et du nombre potentiel des personnes à traiter (patients, clandestins, etc.).

☐ **Chargée de recevoir et de canaliser:**

- les services impliqués dans l'opération (équipes projetées, police, médical, etc.);
- les autorités (VIP, judiciaires, etc.);
- les médias (selon les ordres reçus de l'autorité).

☐ **Tâches:**

- ✓ assure le suivi médical et la gestion des urgences
- ✓ tri administratif (identification, profilage)
- ✓ rend compte des événements organisés sur son site;
- ✓ rapporte de sa situation, de ses difficultés et fait part de ses besoins

EQUIPE LOG/FIN

- ❖ En fonction des équipes et des moyens déployés :
 - ✓ prépare les plans d'action relatifs aux relèves d'équipages ;
 - ✓ prépare la reconstitution des stocks en matériels consommables ou en rechanges ;
 - ✓ fait préparer et distribuer vivres, carburants et équipements nécessaires aux victimes et au personnels déployés (+ leurs éventuels remplaçants) ;
 - ✓ regroupe les spécialistes susceptibles d'avoir à intervenir pour la réparation des engins et matériels déployés;
 - ✓ mobilise et gère les ressources de crise.

Equipe d'évaluation (EVAL)

- ✓ **Le premier objectif, après la réception de l'alarme, est d'évaluer la situation réelle du navire en difficulté et de partager l'information avec les acteurs terrestres.**
- ✓ Equipe de base (3 personnes entraînées et formées (technique et juridique, gestion de crise):
- ✓ Experts (2 ou 3 personnes), selon la nature de l'évènement



Equipe d'Intervention (INTER)



❖ Modules de base:

- manœuvre/remorquage ;
- risque technologique;
- feu/voie d'eau ;
- plongée;
- photo/vidéo.

Equipe Judiciaire (LEGAL)



❖ **Module de base**

- Police (OPJ)
- Douane
- Immigration

Equipe Médicale et gestion des priorités

Equipe Médicale (1st Aid)



❖ **Composition**

- 1 médecin urgentiste (toute agence accréditée)

❖ **Quand ? :**

- sur décision de l'OPCON, demande de l'EVAL ou de l'OSC;
- dès que possible

❖ **Pourquoi ?**

- prodiguer les premiers soins aux victimes et initier le transport des blessés

GERER les PRIORITES



1 : Sauver les vies humaines;

2 : L'**ENVIRONNEMENT** : Risque écologique, industriel, commercial

3 : Les **BIENS** – Communautaires puis individuels



Merci pour votre aimable attention

